

La liberté d'expression vit DES HEURES SOMBRES



Plusieurs cas de tentatives de censure
et/ou de censure pleuvent sur la ville

► *"Je pense qu'il faut laisser tous les degrés de liberté, chacun en son âme et conscience fera ce qui a lieu de faire"*, déclarait, vendredi dernier, le bourgmestre, Elio Di Rupo (PS), lors de la conférence de presse de la nouvelle expo for peace *Ceci n'est pas l'Europe* au Mons Memorial Museum (MMM).

Ces mots résonnent en toile de fond alors qu'une nouvelle polémique post-Mons 2015, capitale européenne de la Culture surgit. C'est plus précisément la liberté de création et d'expression de certains artistes, auteurs, architectes et... journalistes qui est visée par cette thématique.

DEPUIS QUELQUE TEMPS déjà, plusieurs cas de tentatives de censure (voir de censure avérée) ont fleuri dans la cité du Dou-dou alors qu'elle est encore auréolée de ces beaux principes de liberté et de diversité culturelle. Le dernier en date a été dénoncé, sur son blog, par le cor-

respondant de *Libé*, Jean Quatremer. C'est lui qui a signé les billets du catalogue de l'exposition précitée qui compile 120 caricatures d'actualité.

"Je vous le dis tout net: une expérience que je ne suis pas prêt de renouveler car, pour la première fois de ma longue vie de journaliste, j'ai dû batailler contre des tentatives hallucinantes de censure de la part de la direction du musée". Jean Quatremer est sidéré! Il cite quelques exemples pour lesquels des messages ont été échangés. *"Pour le musée, je ne pouvais pas écrire que la Grèce avait menti sur son chiffre de déficit (mais a masqué la réalité), que l'Europe était 'la région la plus calme et la plus prospère au monde,... Ces gens ont cru qu'ils pouvaient tenir la plume d'un journaliste'"*

Du côté du Pôle muséal, on dément toute tentative de censure. Preuve en est que les articles ont été publiés dans le catalogue dédié à l'expo.

AVANT CELA, c'était aux Cours

de Justice du Hainaut où certaines atteintes aux libertés étaient déplorées. Des toiles, qui déclinaient le thème du nu, étaient jugées attentatoires *"aux bonnes mœurs"* par la présidence de la cour d'appel. Les artistes ont été invités à les enlever dans les plus brefs délais. L'exposition s'est faite sans eux mais surtout sans leurs œuvres.

Un bureau d'architectes montois, Matador, connaît aussi des déboires de ce type avec son projet *I Love Mons* (des appartements de standing) dans le centre de Mons. La couleur de la brique était jugée trop sombre par l'administration wallonne. Après plusieurs bras de fer, il a finalement été décidé de repeindre toutes les briques en blanc.

Les architectes crient au déni de leurs droits d'auteurs. Mais rien n'y a fait, les briques sont blanches aujourd'hui. Le projet initial d'*I Love Mons* est pourtant distingué du Grand Prix d'Architecture de Wallonie en 2015!

C. Ti.

Au cachot parce qu'il réalisait UN CROQUIS AU BAM

▣ D'autres incidents ont déjà émaillé la cité du Doudou ces derniers mois

► **MONS** Les journalistes et autres professionnels n'ont pas l'apanage des entorses à la liberté d'expression. Les visiteurs sont eux aussi soumis à un régime qui pose question, comme nous l'avions relaté dans notre édition du 21 mai dernier, suite à l'interpellation manu militari d'un dessinateur armé... de son simple crayon.

Les faits se déroulent le 18 avril au Bam lors de la spectaculaire exposition *Van Gogh*. Michel Desille, un architecte nantais de 59 ans, dessinateur à ses heures perdues, n'aura pas été très loin que la 1^{re} salle, son parcours se terminant en garde à vue. *"J'étais occupé à réaliser un croquis des Femmes portant des sacs de charbon dans la neige sur un petit carnet lorsqu'un agent de sécurité m'a dit qu'il était interdit de dessiner"*, nous expliquait-il à l'époque. *"J'étais étonné. Je savais que les photos étaient interdites mais pas les dessins."*

L'ARCHITECTE CONTINUE donc ses croquis lorsqu'une responsable lui demande à nouveau d'arrêter de dessiner. *"Elle m'a affirmé que le règlement l'interdisait ce qui, après vérification, s'est avéré faux. La responsable m'a invité à vérifier le règlement à l'extérieur tout en me faisant comprendre que je ne pourrai plus rentrer ensuite, malgré mon billet acheté. J'ai donc refusé de sortir. Finalement, elle a dit que je gêrais le public. J'ai posé la question à la cinquantaine de personnes pré-*

sentes et seulement trois, dont une guide, ont répondu que je les dérangeais. J'ai donc déclaré que je ne dessinerais plus les œuvres."

Mais dix minutes plus tard, la responsable revient entourée de policiers. Et la visite de Michel Desille, qui refuse de sortir de son plein gré, finit plutôt mal: menottes aux poignets et quatre heures au cachot avant d'être relâché sans aucune charge. Le Nantais a ensuite tenté de se faire rembourser son ticket. Sans succès. Il a écrit à Elio Di Rupo, au directeur du pôle muséal et à l'ambassade de France: pas de réponse!

À l'époque, la Ville de Mons donnait une autre version des événements. *"Il n'est pas interdit de dessiner au Bam. Évidemment, quand il y a beaucoup de monde, il n'est pas conseillé de rester deux heures devant un tableau pour ne pas gêner les autres visiteurs"*, expliquait la porte-parole de la Ville. *"Le souci était que ce monsieur se tenait trop près des tableaux. Certains ont une valeur très importante. Il y a des mesures de protection."*

UNE ACCUSATION QUE réfutait l'architecte nantais. *"J'étais à deux mètres des tableaux et il y avait des gens devant moi. J'ai déjà dessiné dans des tas de musées et je n'ai jamais eu de problèmes. Alors que j'étais tout à fait pacifique et armé d'un seul crayon, on m'a traité comme un terroriste! Ce sont des méthodes totalitaires."*

A. Lcx

Xavier Roland: “Nos musées sont DES LIEUX PÉDAGOGIQUES”



Pour le Pôle muséal, il n'y a eu aucune tentative de censure

► Que se passe-t-il à Mons pour que la ville soit sous le feu des critiques en matière de liberté? Une question que nous aurions voulu poser au bourgmestre de Mons, Elio Di Rupo (PS). Malgré nos appels, aucun contact avec le bourgmestre n'a été possible...

L'article de Jean Quatremer a provoqué un tourbillon médiatique. Les autorités du Pôle muséal démentent les tentatives de censure dénoncées par le journaliste. Elles mettent en exergue la vocation de leur musée à savoir leur mission pédagogique. “L'important est que le sujet principal de l'exposition est la caricature d'actualité”, explique Xavier Roland, le directeur du Pôle muséal. “Le commissaire de l'exposition, Nicolas

Vadot n'a subi aucune pression pour le choix de ses dessins. Il n'y a pas eu de problèmes par rapport à cela.”

Il explique que Jean Quatremer a été sollicité dans le cadre de cette exposition à la demande de Nicolas Vadot et de Jean Plantu. “Nous l'avons sollicité pour une commande, à savoir réaliser des textes explicatifs pour introduire les différents chapitres”. Les textes ont été rédigés mais non sans peine. “La mission, la vocation de nos musées est d'être des lieux pédagogiques et de médiation. Les textes qui ont été rédigés par le journaliste professionnel supposaient trop de prérequis pour un lecteur lambda. Nous avons alors tenté d'entamer un dialogue avec le journaliste. Nous avons suggéré de compléter et

de nuancer certains articles pour les rendre plus accessibles.”

POUR LE DIRECTEUR, il s'agit d'un processus de création commun à toutes les expositions menées par le Pôle muséal. “C'est un processus logique. Lorsqu'on monte une expo, il y a plusieurs intervenants. Ça devient une conception collective dans le respect de chacun, et chacun dans son domaine de compétence.”

Précisons également que les textes réalisés par le journaliste ont été publiés dans le catalogue “dans leur intégralité”, précise Xavier Roland. “Il n'y a pas eu de censure mais une tentative d'ouverture au dialogue”, a-t-il conclu. Une tentative ratée et très mal reçue par Jean Quatremer.

C. Ti.

UN ARTICLE POST-2015 TORPILLÉ

■ Une journaliste freelance se désolidarise de l'un de ses articles signés pour une revue suite à une commande la Fondation

► Sur le réseau social Facebook, un autre cas pour le moins interpellant a été relayé par une journaliste freelance. L'article qu'elle signe comme une mise au point a rapidement été relayé sur la toile. Son auteur ne souhaite cependant pas s'étendre davantage. À sa demande, la publication concernée ainsi que son identité resteront sous couvert d'anonymat.

Dans son article, elle explique avoir accepté de réaliser un sujet sur "Mons 2015 et les jeunes" pour une revue. Si son article avait été validé par sa rédaction, il a été, une 1^{re} fois, refusé par la Fondation Mons 2015 qui a financé la revue dans le cadre de cette commande spéciale. "Après de longues négociations et poussée par le fort attachement affectif pour la revue et les personnes qui la dirigent, j'ai finalement accepté, à la demande de l'équipe, de rendre une nouvelle version, compromise idéal entre mes attentes, celles de la revue et celles de la Fondation", peut-on lire.

COMME PRÉVU, à la mi-décembre 2015, la revue est sortie mais avec quelques surprises. "Je découvre avec étonnement que des modifications supplémentaires ont été apportées à mon article, sans mon accord, sans même que l'on me mette au courant. Des phrases ont été rajoutées, un paragraphe a été complètement supprimé et des mots ont été changés." Une

forme de censure que la Fondation Mons 2015 dément (voir ci-contre).

La journaliste freelance poursuit: "selon la rédaction, ces modifications ont été réalisées pour renforcer l'exactitude des propos". Mais pour son auteur, lorsque la revue a accepté la commande de la Fondation Mons 2015, elle a fait une croix sur son indépendance. "Nulle part dans le numéro, il n'est indiqué que

ce dernier est entièrement financé par la Fondation Mons 2015. Pourtant, la Fondation a relu chaque article et opéré des modifications, en accord avec le comité rédactionnel. Ce numéro n'est pas le reflet de l'année écoulée, il est le reflet de ce qu'on a bien voulu nous montrer".

Par ce message posté sur les réseaux sociaux, l'auteur ne souhaite pas "entrer en guerre" contre la publication ni même contre la Fondation Mons 2015 mais expliquer les raisons qui l'ont poussée à se désolidariser de l'article qu'elle a signé.

C. Ti.

"Une tempête dans un verre d'eau"

MONS Du côté de la rédaction en chef du numéro spécial de la revue, on ne cache pas le partenariat avec la Fondation Mons 2015. Le semestriel de 200 pages est sans pub et traite de sujets de société sous forme de textes longs, d'illustrations, de photos et de BD. "Notre magazine est centré sur différents aspects culturels. Le partenariat avec la Fondation Mons 2015 entraine dans notre ligne éditoriale, et nous partageons certaines des valeurs portées par la Fondation. Nous n'avons, par exemple, pas du tout traité les problèmes de licenciement", explique le rédacteur en chef. "Puisqu'il s'agissait d'un partenariat et comme dans tous les partenariats, les deux parties

sont amenées à collaborer. Les articles étaient relus par le comité afin d'éviter des erreurs, par exemple, de statistiques. Pour moi, cette histoire est une tempête dans un verre d'eau ! Elle a accepté de retravailler son texte parce qu'il y avait de petites erreurs et d'y apporter plus de nuances." Pour lui, aucune censure n'a été pratiquée ni par sa revue ni par la Fondation Mons 2015. "Par rapport à la dernière version de son article qu'elle avait accepté, il y a trois mots et un demi-paragraphe qui ont changé. Il y avait deux ou trois erreurs de contenu mais ce sont des changements qui ont lieu, tous les jours et dans toutes les rédactions."

C. Ti.

“ RÉACTION ”

Charlotte Jacquet
FONDATION MONS 2015

Dire que nous avons censuré est faux !

"La Fondation a, partiellement, financé cette revue. Dans la convention, nous avons un comité de relecture. Tous les articles sont passés devant ce comité composé de personnes de la Fondation Mons 2015 et de la revue. Nous les avons relus et notamment cet article. Il y avait des choses qui étaient inexactes

où la journaliste n'avait pas suffisamment creusé. Nous avons fait certaines remarques à la rédaction en précisant que certains passages n'étaient pas corrects. Ce n'est pas un jugement de valeurs, ce n'était simplement pas juste. C'était incomplet. Elle a retravaillé et elle a réécrit son article. L'histoire s'est arrêtée là. Dire que nous avons censuré est faux ! Nous acceptons la critique, ça fait partie du jeu. Il n'y a eu aucune censure. C'est elle-même qui a réécrit son article. Dans la revue, il y a d'ailleurs des articles très beaux et d'autres où nous nous en prenons plein la gueule."

C. Ti.